



TARN-ET-GARONNE  
LE DÉPARTEMENT.fr

Le Président du conseil départemental  
de Tarn-et-Garonne,

AD. n°2020- 811

EAM FAM La Vitarelle A MONTAUBAN  
Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (F.A.M.)

TARIFICATION DE L'EXERCICE 2020

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu les propositions budgétaires présentées par Madame la directrice de EAM FAM La Vitarelle ;

Vu la négociation budgétaire intervenue le 26 mai 2020 ;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de Monsieur le directeur général des services du Département ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de EAM FAM La Vitarelle à MONTAUBAN sont autorisées pour l'exercice 2020 à :

Total Hébergement + Soins (hors taux d'actualisation et mesures nouvelles Soins)	2 257 868,07 €
- dont forfait Soins (hors taux d'actualisation et mesures nouvelles)	631 863,33 €
<b>Total Hébergement retenu</b>	<b>1 626 004,74 €</b>

**ARTICLE 2 :**

Le prix de journée applicable à la partie Hébergement de l'EAM FAM La Vitarelle à MONTAUBAN est fixé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 à :

**internat : 175,80 €**

**1/2 internat : 123,74 €**

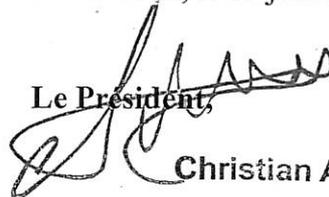
**ARTICLE 3 :**

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

**ARTICLE 3 :**

Le directeur général des services du Département, le directeur général adjoint chargé du pôle solidarités humaines et la directrice de l'EAM FAM La Vitarelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le 15 juin 2020

  
Le Président,

**Christian ASTRUC**